**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 février 2016 à 19 H**

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : Mmes et MM : ALLARD F- BARDA JP– BINGER F - CONRAD J- DE FRANCESCO D -FELT T–GAUTAUX E – GREFF H - KLEIN C - KOMLANZ L - MEYER B- MULLER M-PROUST F- RINKENBACH R –SIEBERT C- SPANNAGEL D-ZINS M - ZOWNIR E

Membre absent excusé: FRITZ N

Membres absents non excusés : /

Procuration : FRITZ N à SPANNAGEL D

1. Taxe d’aménagement rue du stade

Des travaux d’adduction d’eau devant être entrepris rue du stade afin de permettre la viabilisation les parcelles 326, 323, 342 et 167 section 04 , le conseil municipal décide de porter la taxe d’aménagement à 4.5 % pour ces 4 parcelles par 15 votes pour et 4 abstentions.

2. Permis d’aménager pour lotissement HESSERT

L’adjoint au maire en charge de l’urbanisme présente aux membres du conseil le projet corrigé de lotissement « Hessert » pour 40 lots au maximum et d’une surface au plancher de 6300 m²

Le conseil municipal, après délibération,

-autorise le maire à faire les démarches nécessaires à l’obtention du permis d’aménager et l’autorise à signer la demande,

- la collectivité s’engage à exécuter l’ensemble des travaux dans les délais impartis conformément à l’article R424-17 du code de l’urbanisme, soit de les démarrer dans un délai maximum de 3 ans et de ne pas interrompre pendant un délai supérieur à 12 mois.

- le délai de réalisation est fixé au maximum au 1 er janvier 2022,

- cet engagement porte valeur de garantie d’achèvement au titre de l’article R315-33 du code de l’urbanisme,

- donne mandat à monsieur GINGEMBRE Thierry, géomètre expert DPLG, sis à SARREGUEMINES (Moselle) pour constituer le dossier d’arrêté de lotir et répondre à toutes demandes pendant l’instruction de celui-ci,

Par 15 votes pour et 4 abstentions.

3. Cuisine pour logement communal du presbytère

Le maire présente au conseil les devis de 2 cuisinistes pour la pose de meubles de cuisine et électroménager dans le logement communal du presbytère :

- Ets CARUSO de BOUSBACH pour un montant de 4607.00 € TTC

- GALACTIC DEFI CUISINES de SARRALBE pour un montant de 4123.85 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal considère que ces dépenses seraient trop importantes et décide à l’unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration de ne faire installer qu’un meuble sous évier avec évier.

M. Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d’occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l’occupation provisoire du domaine public.

Il propose au conseil :

-de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l’article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.

- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l’année N-1.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré,

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d’occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

5. Tarifs des régies communales 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir, jusqu’au vote du budget 2016, les tarifs des 2 régies communales fixés par délibération du 13 avril 2015.

6. Demande de subvention collège Val de Sarre de Grosbliederstroff

Par courrier du 1er décembre 2015, l’association sportive du collège Val de Sarre a sollicité la commune pour le versement d’une subvention afin de pouvoir continuer à proposer des activités aux enfants de la commune scolarisés au sein du collège.

Le conseil municipal décide à l’unanimité de leur verser 20.00€ par élève, soit un total de 40.00 €.

7. Demande de subvention DETR pour la Maison d’Assistantes Maternelles (MAM)

Le conseil municipal décide par 3 voix contre, 6 abstentions et 10 votes pour de solliciter pour l’année 2016 une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) pour l’aménagement du local communal devant accueillir la Maison des Assistantes Maternelles.

Montant des travaux éligibles : 138 098.00 €

Subvention escomptée 35 % : 55 239.00 €

8. divers

1. Porte isolante du presbytère

Le maire informe les conseillers que la cage d’escaliers du presbytère avait été cloisonnée jusqu’au niveau du logement communal, mais que la partie qui donne accès aux combles reste ouverte. Il en résulte une déperdition de chaleur qui augmente le coût du chauffage du logement.

Le maire propose au conseil de faire installer une porte isolante afin de fermer l’accès aux combles.

Il présente au conseil le devis de la menuiserie BOUR de DIEBLING pour réaliser ces travaux.

Le devis estimatif s’élève à 1920.00 € HT, soit 2304.00 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord et charge le maire de faire exécuter ces travaux.

 8. divers

 b) crépis de l’église

Le conseil de fabrique de Diebling a informé le maire que de nombreuses plaques de crépis se détachaient de la façade de l’église et représentaient un danger pour le public.

Le conseil municipal charge un conseiller de se renseigner sur les possibilités de réfection de cette façade.

La commune fera une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant HT du devis.

8. divers

 c) Aération de l’église

Le maire informe le conseil de fabrique que le système d’aération de l’église ne fonctionne plus. Il serait nécessaire de mettre en place un nouveau mécanisme sur 2 fenêtres afin de permettre l’aération de l’église.

Il présente le devis de l’entreprise KM fermetures d’EBRING pour un montant de 358.64 € HT pour les 2 fenêtres à l’intérieur sur les vitraux et 306.00 € HT pour les 2 fenêtres à l’extérieur sur le double vitrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l’unanimité des membres présents et 1 vote pour par procuration et charge le maire de faire exécuter les travaux.

8. Divers

 d) Armoire de rangement au Clos des Arts

L’adjointe en charge des fêtes et cérémonies informe le conseil qu’il faudrait remplacer les vieilles armoires métalliques pour le rangement de la vaisselle. Les portes ne coulissent plus et ne se ferment plus à clé. Les étagères qui se trouvent derrière le bar ne sont pas utilisées. Elle propose de les fermer par des portes .

Elle présente le devis de la menuiserie BOUR de DIEBLING, d’un montant de 5001.60 € TTC.

Le conseil municipal souhaite un deuxième devis et charge l’adjointe de consulter d’autres entreprises dans le secteur.

Le maire informe les conseillers qu’il ne reconduira pas l’emploi des jeunes pendant la période estival, ne disposant pas de superviseur pour assurer l’encadrement.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 45.

 Le maire, René RINKENBACH